AVERTISSEMENTS AGRICOLES

2

DLP 15-3-79082720

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 5 - 14 mars 1979

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

POIRIERS - Tavelures (vallée du Rhône, Gard, régions 14 - 18 - 19 et 20)

La Tavelure peut hiverner sur les rameaux de certaines variétés de poires (Beau Présent, Claude Blanchet, Guyot, Passe Crassane, William's) sous forme de stromas conidifères, permettant ainsi, lors de la libération des conidies, des attaques extrêmement précoces.

La première intervention est conseillée, dès le stade C / C3, à l'aide d'un produit cuprique à la dose de 250 g. de cuivre métal (soit un kilo de sulfate de cuivre ou 0,5 kg d'oxychlorure de cuivre). Si cette intervention doit être retardée, ou renouvelée, le recours aux fongicides de synthèse est préconisé : captane, folpel, zirame, manèbe, mancozèbe, etc... mieux supportés par la végétation aux approches de la floraison.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

ABRICOTIER - Monilia

La nécessité de la lutte contre ce champignon a déjà été soulignée. Les conditions climatiques actuelles étant favorables à l'installation de la maladie, il convient de poursuivre les traitements conseillés (note n° 3 du 23 février).

N.B. Les applications sont également conseillées sur amandier. Sur cette essence fruitière qui a commencé à se couvrir de feuilles, le recours de fongicides dotés d'une action systémique est recommandé.

CERISIER - PRUNIER - Monilia, Chenilles défeuillantes, Pucerons, Cochenilles

Un traitement cuprique à la dose de 500 g. de cuivre-métal et d'oléoparathion, à la dose de 1 litre (produit commercial), le tout dans 100 litres d'eau, est à appliquer dès le stade B.

PECHER - Fusicoccum

Des dégâts provoqués par ce champignon ont été constatés dans le Gard. Dans les vergers où la maladie est détectée, appliquer un traitement à base de thirame, zinèbe ou zirame à dose d'homologation.

Thrips

La future production des nectarines et des pêches peut être gravement endommagée par les thrips (fruits déformés ou grisaillés). Des interventions sont préconisées dans les vergers où ces ravageurs sont présents :

- avant floraison (stade durant lequel on ne peut qu'employer les spécialités portant la mention "non dangereux pour les abeilles", recourir à une spécialité à base de pirimicarbe employé à la dose de 37 g.5 de matière active à l'hectolitre (Pirimor).

P301

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. 531 A.D

- après la chute des pétales : on utilisera des spécialités à base de méthamidophos à la dose de 50 g. m.a./hl (Tamaron) ou à base de lindane (à la dose indiquée par les firmes commerciales).

PROTECTION DES ABEILLES

L'arrêté ministériel du 4 février 1976, précise dans son article 1, les dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs.

" Article 1 - Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leur emballage la mention "Non dangereux pour les abeilles".

L'usage des produits prés[illegible]és dangereux pour les abeilles est interdit notamment :

- sur les arbres fruitiers pendant la floraison,
- sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

Si des plantes mellifères en fleur se trouvent sous les arbres, ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles devront être fauchées avant traitement."

Eviter tout surdosage.

Le bulletin n° 4, concernant la lutte contre le Charançon de la tige du colza n'a été envoyé qu'aux abonnés de l'Aude (Lauragais)

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,

Chef de Circonscription,

V.LAGAUDE

Tirage du 14 mars 1979 - 1300 exemplaires
N° d'inscription P.P. 531 A.D.